



Report convocation par juge instruction, présence avocat

Par Nessa0794

Bonjour à toutes et à tous,

Je devais normalement rencontrer le juge d'instruction pour être entendue en qualité de partie civile ce lundi. Malheureusement, cette convocation a été annulée par le juge d'instruction car son fils était soupçonné d'avoir le Covid. Mon avocat m'a donc contacté dimanche soir à 21h pour m'informer du report de cette convocation. Il m'a dit que le juge l'avait informé d'un report soit fin de cette semaine, soit courant de la semaine prochaine. Nous étions censé en savoir plus lundi dans la journée, à ce jour je n'ai toujours aucune nouvelle.

Pour la première convocation, j'avais demandé à mon avocat s'il serait présent à mes côtés, ce à quoi il m'a répondu que s'il était disponible il serait bel et bien présent. La convocation ayant été envoyée il y a plus d'un mois, il pouvait effectivement m'accompagner. Mais du coup, avec le report de cette convocation, dont je ne connais d'ailleurs toujours pas la date car je n'ai aucune nouvelle ni de lui, ni du tribunal, je me demande s'il est probable que mon avocat ne puisse plus m'assister pour cette audition à cause du report, car il sera peut être déjà pris par un autre client.

Est il dans l'obligation de trouver une solution pour être présent à mes côtés ?

Ai-je le droit de refuser le rendez vous proposé par le juge d'instruction si jamais mon avocat n'est pas disponible et qu'il ne peut vraiment pas se libérer ?

En vous remerciant par avance pour vos réponses.

Vanessa

Par FABRICELUCIANI

Dans le cadre de audition d'une partie civile, si l'avocat n'est pas présent le jour de la convocation, le juge d'instruction doit normalement reporter le rendez-vous car la présence de l'avocat est obligatoire.